

# Intervention en urgence sur la Marne

En raison de la sécheresse, et du fait d'un apport important de matériaux par les crues des années précédentes, le lit de la Marne s'est retrouvé obstrué à Vecqueville (près de Joinville). Alerté par la société de pêche, le Syndicat mixte du bassin de la Marne et de ses affluents (SMBMA) est intervenu en urgence.

L'Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA) la Truitelle de Vecqueville-Thonnance a constaté l'obstruction du lit de la Marne en amont du pont de la place du 14-Juillet, en direction d'Autigny-le-Grand. Dans un premier temps, ces bénévoles ont entrepris de dégager partiellement le lit encombré de matériaux, principalement des pierres, afin de permettre à la Marne de reprendre son cours. Au-dessus de ce barrage qui s'est constitué naturellement, la Marne formait une retenue d'eau stagnante avec accumulation de sédiments et apparition d'algues vertes. Une telle situation est incompatible avec le statut de première catégorie piscicole de la rivière à cet endroit.

Au vu de la tâche qui restait à accomplir, des tonnes de granulats accumulées, le président de la société de pêche, Sébastien Claude, en a référé à Joël Agnus, maire de Sommermont, qui préside le SMBMA.

En concertation avec l'Agence française pour la biodiversité (anciennement Police de l'eau), Joël Agnus a mandaté l'entreprise de travaux publics Vichard-Frères, de Suzannecourt, pour intervenir sur place avec une pelleteuse.



Débuté en matinée de mercredi 14 août, le chantier s'est poursuivi jusqu'en cours d'après-midi. L'opération a consisté à regrouper les gravats qui obstruaient le lit, afin de les redistribuer au pied de la rive gauche et d'en conforter la berge. La législation interdit le prélèvement de matériaux dans une rivière, d'où la nécessité de les redéposer dans le lit mineur.

Après l'intervention de l'entreprise Vichard-Frères, la Marne a repris son cours rapide, dans une eau oxygénée qui correspond à son classement en première catégorie. Ces travaux inopinés se sont déroulés en présence d'habitants du village, de Francisco et Carmelo Albarras, respectivement maire de la commune et son adjoint, ainsi qu'en compagnie de pêcheurs de la Truitelle. Jonathan Cheny, trésorier de la société, représentait sur place le président Sébastien Claude.

**De notre correspondant  
Patrick Quercy**



A Vecqueville, le lit de la Marne était encombré de matériaux ayant créé une différence de niveaux entre l'aval et l'amont de ce barrage naturel.

## Intervenir à tout moment

Indépendamment de leur programme d'entretien, Joël Agnus et son équipe interviennent ponctuellement en cas de problème sur une rivière, à la demande des usagers. A Vecqueville, c'est bien l'AAPPMA qui a sollicité l'intervention du syndicat. D'autre part, à l'adresse des riverains de la Marne, Joël Agnus rappelle qu'il est interdit de remblayer les berges avec des matériaux de toute nature (gravats, tuiles, terre, déchets verts, cendres, déjections animales), ce qui lui a été signalé par la Truitelle. A ce sujet, le président du SMBMA précise que le syndicat n'a aucun pouvoir de police sur les cours d'eau : cette compétence appartient à la DDT 52 et à l'Agence Française pour la biodiversité. Pour tous renseignements, contacter le SMBMA par courriel : [smbma@orange.fr](mailto:smbma@orange.fr)